

la Colombie-Britannique pour aboutir à Vancouver, avant toute exportation de gaz aux États-Unis.

M. Knight: Monsieur le président, je ne suis pas de la Colombie-Britannique, mais je suis extrêmement heureux de voir quelle tournure a pris ce soir le débat. Depuis cinq ans que je siège à la Chambre, je n'ai jamais assisté à un changement aussi extraordinaire d'opinion de la part de certains députés. Je suis donc très heureux de la tournure du débat. Je félicite surtout le député de Coast-Capilano chez qui nous avons reconnu pour la première fois, ce soir, une image de l'ancien député de Vancouver-Nord dont nous avions coutume d'admirer l'esprit indépendant et l'homme toujours prêt à partir en campagne. Je l'ai pris à partie l'autre jour et il le méritait, parce qu'il ne cessait d'interrompre ses collègues et moi en particulier. Je suis prêt à retirer ce que j'ai dit, vu son revirement d'opinion. Je suis convaincu que ce changement général est l'œuvre de ce même député de Coast-Capilano.

Une chose m'a frappé au cours de ce surprenant débat. J'ai parfois un peu de peine, comme d'autres membres de la Chambre, je crois, à comprendre ce que veut dire exactement l'honorable député de Kootenay-Est. J'ai éprouvé ce soir un peu de difficulté, je l'avoue, à comprendre tout à fait son attitude et même ses paroles. Il a beaucoup parlé de ce qu'il appelle les tracés de pipe-lines. J'ose dire que cette sorte d'abjuration de la part de ces brillants et jeunes représentants de la Colombie-Britannique est un coup de grâce du moins pour ce qui est du tracé par les États-Unis. L'honorable député de Kootenay-Est a aussi accusé, sans les nommer, certains membres de la Chambre et du comité de retarder l'adoption de la présente mesure en recourant, dit-il, à l'obstruction. Je n'ai nullement participé à une telle manœuvre au comité, très peu à la Chambre, mais je tiens à dire à l'honorable député de Kootenay-Est et aux autres députés qui ont pris la parole ce soir, et qui, à mon avis, ont fait volte-face, que sans ce retard apporté à l'adoption de la mesure à la Chambre et au comité par les membres des divers groupes de l'opposition, l'affaire serait déjà bâclée sans aucune opposition de la part de ceux qui ont parlé ce soir.

Je le répète, je suis heureux de la tournure que les événements viennent de prendre. Quand un projet de loi présenté par le Gouvernement fait l'objet de délibérations du comité plénier on peut s'attendre que quelqu'un du Gouvernement se charge de répondre aux questions sur les articles du bill. Un ministre de la couronne s'en charge. Où donc se trouve le parrain de la présente

mesure? A-t-il prévu la tournure des événements? A-t-il quitté la Chambre dégoûté? Je ne comptais pas prendre part au débat général. J'avais néanmoins l'intention de poser au parrain du bill quelques questions au sujet d'un des articles. Je constate qu'il n'est pas ici. A sa place, d'ailleurs, je n'y serais sans doute pas non plus.

M. Cruickshank: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps. Je crois néanmoins opportun de dire quelques mots vu que j'ai été accusé, par quelques-uns de mes jeunes collègues de la droite surtout, d'avoir fait de l'obstruction à l'égard de cette mesure. Si on se donne la peine de vérifier le temps qu'ont pris ce soir les discours consignés au hansard, le temps pris au cours du débat sur la mesure et le temps pris au comité, on verra qu'il n'en est rien. Je n'irai pas jusqu'à désigner sous le nom de séance de comité la réunion tenue l'autre jour dans la pièce du comité des chemins de fer.

Je suis député depuis 1940 seulement, ce qui n'est pas bien long. C'est la première fois, cependant, durant cet intervalle que cinq députés de ma province nettement retranchés dans une opinion sont désignés pour faire partie d'un comité alors que le seul député, de ce côté-ci de la Chambre, qui se soit déclaré opposé à la mesure en est carrément exclu. Je n'ai jamais vu pareil comité.

Contrairement à vous, monsieur le président, dans vos fonctions civiles officielles, je ne fréquente jamais les cours si je peux m'en dispenser, parce que si je le faisais, il est très probable que je serais sur le mauvais côté du banc. Je suis allé quelques fois à la cour. J'aime à entendre de brillants avocats, comme un grand nombre de ceux qui siègent ici, exposer leurs cas devant les jurés. Pourtant je n'ai jamais vu un avocat de la défense murmurer continuellement à l'oreille des membres du jury. Et même, dans ma courte expérience, dans les cours du Canada, je n'ai jamais vu un avocat de la défense chuchoter sans cesse à l'oreille du juge qui préside l'audition d'une cause avec jury. Je n'ai pas beaucoup prisé ce jury de l'autre jour.

Je veux limiter mes observations ce soir. Je le répète, on m'a accusé d'avoir pris une légère part à ce qu'on appelle de l'obstructionnisme. Si je l'ai fait j'en suis fier, comme je suis fier d'appartenir à la Colombie-Britannique. En effet, nous avons entendu ce soir un des orateurs et des esprits les plus brillants de ma province ou de n'importe quelle autre partie du Canada, à mon avis, prononcer le discours que j'attendais de lui. Tout Canadien de ma province se réjouira de ce discours.

(Rapport est fait de l'état de la question.)